

**33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés**

**PDALHPD - Proposition d'attribution d'une  
subvention à AVA Habitat et nomadisme pour  
l'amélioration des conditions d'habitat précaire  
d'un ménage très défavorisé résidant à ERSTEIN**

**Rapport n° CP/2019/094**

**Service gestionnaire :**  
L5 - Habitat et logement

**Résumé :**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association AVA Habitat et nomadisme pour permettre l'amélioration de l'habitat d'un ménage très défavorisé résidant à Erstein, en conformité avec les objectifs du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020, adopté en séance plénière le 2 novembre 2015 (CD/2015/110), a permis de repérer sur l'ensemble du territoire départemental environ 450 familles vivant sur 86 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre (recensement 2017), dans une cinquantaine de communes.

Depuis 15 ans, le Département soutient l'intervention, en lien avec les Communes concernées, de l'association AVA Habitat et nomadisme sur ces sites accueillant des nomades sédentarisés, ou auprès de ménages isolés et très défavorisés : aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements d'urgence (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (logements sociaux, auto-construction ou auto-réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Dans ce cadre, AVA Habitat et nomadisme sollicite le Département pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 1 860 € afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie d'un ménage très défavorisé, résidant sur le territoire de la Commune d'Erstein.

La Commune d'Erstein a été informée par l'association AVA de ce projet de travaux sur un terrain privé.

Il s'agit de permettre au ménage, relogé depuis 2014 dans un chalet inachevé, de disposer d'une installation sanitaire (salle de bain, WC, eau courante dans la cuisine) raccordée aux réseaux.

Le coût total de l'opération est estimé à 3 100 €.

Le ménage contribuerait à hauteur de 20% du coût total et PROCIVIS Alsace et la Fondation Abbé Pierre sont sollicités à hauteur de 10% chacun.

Le ménage est accompagné par le travailleur social de secteur qui pourra veiller à la bonne prise en compte de ces charges complémentaires.

L'intervention de l'association s'inscrit en complémentarité avec la MOUS départementale (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale visant au relogement des familles les plus

défavorisées) qui vise à apporter des réponses atypiques et adaptées localement aux situations d'habitat précaire.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 1 860 € (soit 60% du montant TTC des travaux) à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour permettre la réalisation de cette opération et d'approuver les termes du projet de convention de financement annexé au projet de délibération.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
LOGDEF2019	R2019 logements ménages défavorisés	50 000 €	50 000€	1 860 €

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

La Commission territoriale Sud a émis un avis favorable, le 7 février 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et nomadisme une subvention d'un montant maximal de 1 860 € (représentant 60% du montant TTC des travaux) pour permettre la réalisation d'une opération d'amélioration de l'habitat d'un ménage très défavorisé résidant à Erstein ;*

*- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département et l'association AVA Habitat et nomadisme;*

*- autorise le président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 22/02/19

Le Président,



Frédéric BIERRY